

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de tracteur sur chenilles	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection			
1.5	Bottes de sécurité			AT
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.7	Autres EPI appropriés			
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Grillage avant			AT
2.4	Protection de la cabine			
2.5	Écran protecteur pour le treuil			
2.6	Marchepieds antidérapants			
2.7	Poignées extérieures			
2.8	Vitres de sécurité			
2.9	Avertisseur de recul			
2.10	Propreté et bon ordre			
2.11	Système de communication			
2.12	Trousse de PSPS			
2.13	Système de retenue de la porte			
2.14	Dispositifs d'éclairage/signalisation			
2.15	État du siège			
2.16	Ceinture de sécurité			
2.17	Système électrique et hydraulique			
2.18	Système de freinage			AT
2.19	Portes fonctionnelles			
2.20	Capacité du tracteur, des câbles et attaches			
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (4 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Position de la lame en circulant			
4.7	Portes fermées en opération			AT
4.8	Mise à terre des chicots			AT
4.9	Nettoyage de la traction			
4.10	Stationnement lors du gravelage			
4.11	Surveillance du travailleur seul			
4.12	Sablage du chemin			
4.13				
4.14				
4.15				
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Chemin forestier : < 30 m			AT
5.2	Forêt : < 60 m			AT
5.3	Lame au sol, pilote au neutre			
5.4	Procédure d'approche machine			
5.5	Sécurité actionnement du treuil			AT
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies			
6.4	Blocages mécaniques			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de tracteur sur chenilles

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (GRMF : Guide réparation mécanique en forêt – CNESTT) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile et de brindilles), nettoyage des brindilles près du tuyau d'échappement – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.2	Lunettes de sécurité si requis (ex. : lors du changement de couteau et coins de pelle) – RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (4 kg ABC) – RSSTAF art.21 alinéa 2 + NMSOPFEU
1.3	Coquilles en bon état ou bouchons protecteurs propres si requis – RSST art.137	3.3	Absence de fuites d'huile et de fuites aux réservoirs de carburant – RSSTAF art.21 alinéa 3
1.4	Gants de protection si requis – RSST art.345	4. Méthodes de travail	
1.5	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4.1	Application quotidienne des vérifications de sécurité RSSTAF art.12 + RSST art.272
1.6	Dossard à bandes réfléchissantes si requis – CS	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2. Machinerie/Équipement		4.3	Seul dans la cabine – RSST art.282
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objet (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5 + RSST art. 276	4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7 + RSST art. 277 à 279	4.5	Vérification des dangers avant de reculer – CS
2.3	Protection forestière additionnelle selon les risques : grillage avant ou écran métallique à barres verticales RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSST art. 276	4.6	Position de la pelle basse pour un meilleur contrôle et ne pas nuire à la visibilité – CS
2.4	Protection forestière additionnelle selon les risques : marchepieds et protège cabine indépendant RSSTAF art.21 alinéa 5 + RSST art. 276	4.7	En fonction des risques – CS
2.5	Écran protecteur ou grillage entre la cabine et le treuil RSST art.281	4.8	Mise à terre des chicots résiduels dans l'aire de travail et pousser les arbres déracinés – CS
2.6	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9 + RSST art.273	4.9	Nettoyage de la traction lorsque requis – CS
2.7	État des poignées extérieures – RSSTAF art.21 alinéa 9	4.10	Stationnement de l'avant lors du gravelage – CS
2.8	État des vitres de sécurité : fissures et ancrages RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSST art. 276	4.11	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – RSSTAF art.7
2.9	Avertisseur de recul fonctionnel – CS	4.12	Sabler le secteur en période hivernale – CS
2.10	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12 + RSST art.272	5. Zones de danger	
2.11	Système de communication si requis – CS	5.1	Respect zone de danger pour chemin forestier : 30 m RSSTAF art.26 + RSST art.323
2.12	Présence d'une trousse de PSPS personnelle RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220	5.2	Respect zone de danger en forêt : 60 m RSSTAF art.26 RSST art.323
2.13	Système de retenue de la porte, fermée et ouverte – CS	5.3	À l'arrêt, frein de stationnement et pelle au sol RSSTAF art.22
2.14	Système d'éclairage adéquat et fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	5.4	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.15	État du siège : non déchiré, bien fixé et ajustement fonctionnel – RSSTAF art.21 alinéa 8	5.5	Lors du treuillage, opérateur dans la cabine et les autres à 30 m – CS
2.16	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280	6. Entretien et réparation	
2.17	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSST art.272
2.18	Efficacité des freins et du frein de stationnement : essai dynamique – RSSTAF art.22 + RSST art.274	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSSTAF art.12 + RSST art.272
2.19	Sortie de secours fonctionnelle – CS	6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
2.20	Efficacité de la machine à pousser un camion. Capacité du câble à tirer une charge (charte de charge) et sans effet de recul (fouet) – CS	6.4	Blocages avec blocs de bois (changer coins de pelle et couteau) – RSSTAF art.40 et 42 + GRMF art.38-39
		7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO